

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux & vapours:
SAMEDI, 19 OCTOBRE 1901.
Bateaux du fleuve—MABEL COMBAINE, 1500
Medissons—NEW CAMELLIA, 4:45 P.M.
Bayou Sara—ST-JAMES, 4:55 P.M.
Mardi Rouge—G, 5 P.M.
Bateaux Ougapita et Black—
PALFOR CITY, 4:55 P.M.
Grand Lake et Bonne—CHALMETTE, 5 P.M.
DIMANCHE, 20 OCTOBRE 1901.
Old Landing—NEW CAMELLIA, 4:55 P.M.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stein.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix de la rue
Canal.

SUCCESION DE EMORY E. MORTON.

No 642-202—Court Civile du District, paroisse
d'Arlacina, Division D.

Voir les places à la Bourse.

PAR STROUDBACK & STEIN—Leonard

L. Stern, Escrivain, JEUDI, le 14

novembre 1901, à midi, à la Bourse des

Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

en vertu de l'ordre d'Emory E. Morton,

qui a été délivré à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Huit certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,

respectivement dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Les certificats de lots de terre, situés dans la

District d'Armenia de cette ville, dans la paroisse

de l'île aux Chenes, à la date ci-dessus, devant

le juge de la Cour Civile du District, le 14

novembre 1901, et signé le 15 novembre 1901,